

AFFAIRES n° 14 - Création d'un poste de puéricultrice et inscription de cet emploi au tableau des effectifs de la Commune.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 21 Juin 1964, Mlle Gilette CAZAL, titulaire d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture, a sollicité un emploi à la Commune de Saint-Denis.

Je pense que l'intéressée pourrait être désignée comme adjointe de l'assistante sociale chargée de la distribution de lait dans les écoles et de la surveillance des cantines scolaires.

Toutefois, comme ce poste n'existe pas, le Conseil Municipal doit prendre une délibération portant création d'un poste de puéricultrice et demander l'inscription de cet emploi au tableau des effectifs de la Commune.

Je pense que pour débiter, l'on pourrait recruter Mlle CAZAL par contrat avec une solde mensuelle de 40.000. F. CFA.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

LE MAIRE : je précise par ailleurs qu'il s'agit d'une puéricultrice qui est très valable puisqu'elle a été reçue parmi les premières aux examens de l'année 1963.

Les renseignements obtenus sur elle sont excellents et nous avons absolument besoin de quelqu'un de compétent à côté de notre Assistante Sociale.

Le Maire met aux voix la création d'un poste de puéricultrice dans les effectifs de la Commune et l'engagement sur contrat de Mlle CAZAL, qui sont adoptés à l'unanimité.